

## Dans votre revue de presse de cette semaine...

*A l'heure où il est de toute part demandé de travailler sans cesse davantage pour espérer doper son salaire et éviter ainsi de creuser toujours plus l'écart dans la course folle de l'inflation, encore trop de situations témoignent déjà de la nécessité de quémander son dû : indemnités REP-REP+ pour les AED, paiement des HSA effectuées devant des apprentis en BTS, versement des « gratifications » aux étudiants en Master MEEF 1<sup>ère</sup> année au titre de leurs stages... Faudra-t-il bientôt partir à la chasse aux rémunérations dans les jardins du ministère comme les enfants à Pâques pour leurs chocolats... des œufs, des cocottes, des lapinoux et des cloches... mais pas de grisbi 😊*

### ➤ TOUTEDUC /

**Article 1 :** Les heures devant apprentis doivent être rémunérées comme les autres heures d'un enseignant (CAA de Nantes), 18/04/22 ..... p.2

**Article 2 :** Les AED ont bien le droit aux indemnités REP et REP+, 15/04/22..... p.2

### ➤ THE CONVERSATION /

**Article 3 :** Le lycée professionnel, enfin sujet de débats ?, 12/04/22 ..... p.2

### ➤ MARIANNE /

**Article 4 :** Menacés, les enseignants d'un collège de Cergy alertent : "on est en train de se faire broyer", 14/04/22..... p.3

### ➤ 76 ACTU /

**Article 5 :** Rouen. Des centaines d'aspirants profs attendent depuis 6 mois qu'on paye leur stage, 15/04/22 . p.3

### ➤ LE FIGARO /

**Article 6 :** En Guadeloupe, une jeunesse sans avenir, 17/04/22 ..... p.4

### ➤ LE MONDE /

**Article 7 :** « Abandonner ce qu'on a été comme élève » : récits de 2 générations d'enseignants, 14/04/22.. p.4

### ➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

**Article 8 :** FO : Pas de consigne de vote, 15/04/22..... p.4

### ➤ ACTEURS PUBLICS /

**Article 9 :** Rémunérations et organisation des catégories A, B, C : Macron veut ouvrir un gros chantier, 15/04/22..... p.4

**Article 10 :** La santé mentale, un dossier brûlant pour la fonction publique, 15/04/22..... p.4

### ➤ PARU AU B.O. n°15 du 14 avril 2022 /

**Note de service du 7-4-2022,** Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré - Rentrée de septembre 2022 ..... p.5

### ➤ PARU AU J.O. /

**Décret n° 2022-528 du 12 avril 2022** relatif à la contribution annuelle de France compétences au centre national de la fonction publique territoriale pour les frais de formation des apprentis . p.6

**Décret n° 2022-540 du 12 avril 2022** relatif au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement..... p.6



## Article 1 : Les heures devant apprentis doivent être rémunérées comme les autres heures d'un enseignant (CAA de Nantes), 18/04/22

M. B... enseigne dans un lycée et au sein d'un centre de formation des apprentis, il a des élèves de BTS et fait un certain nombre d'heures supplémentaires, des HSA donc inscrite à l'année dans son emploi du temps. La rémunération de ces heures est normalement pondérée à 1,25. Mais le recteur de l'académie de Caen "a souhaité mettre en place un système de pondération des heures de cours effectuées par les enseignants titulaires auprès des élèves apprentis pour harmoniser les pratiques comptables au sein des centres de formation à l'apprentissage" et il a publié une note de service prévoyant que "toutes les formations en CFA assurées par le personnel enseignant titulaire donneraient lieu à une rémunération en fonction des semaines de présence des apprentis au centre de formation, soit vingt semaines" au lieu de 36, donc une pondération de 0,56.

L'enseignant demande au tribunal administration l'annulation de cette note de service et de condamner l'Etat à lui verser 6 823,85 au titre des trois années où la rémunération de ses heures supplémentaires n'était pas conforme à son statut. Il fait notamment valoir qu' "**aucun texte ne donne compétence au recteur de l'académie de Caen pour appliquer un coefficient de pondération pour les heures d'enseignement effectuées en CFA dans le cadre de la formation continue**". Le TA annule la note de service mais rejette la requête de l'enseignant.

La Cour administrative d'appel de Nantes annule ce jugement, et évalue le préjudice à 4009,30€

## Article 2 : Les AED ont bien le droit aux indemnités REP et REP+ (Conseil d'Etat), 15/04/22

"Au regard de la nature de leurs missions et des conditions d'exercice de leurs fonctions, les assistants d'éducation servant dans les écoles ou établissements relevant des programmes REP+ et REP sont **exposés à des sujétions comparables à celles des personnels titulaires et contractuels bénéficiant de l'indemnité de sujétions en application des décrets du 28 août 2015 et du 29 août 2016** et ils participent, de par leur mission d'assistance des équipes éducatives, à l'engagement professionnel collectif de ces équipes", a indiqué le Conseil d'Etat dans sa décision n°452547 du 12 avril 2022. (...)

## THE CONVERSATION

### Article 3 : Le lycée professionnel, enfin sujet de débats ?, 12/04/22

Dans les discussions de fin d'année autour du baccalauréat, il s'agit de la voie la moins mise en lumière. Mais la voie professionnelle aurait-elle gagné l'attention du public à travers les débats politiques ? Le lycée professionnel serait en tout cas devenu un « sujet surprise de campagne », titrait *Le Monde* le 1<sup>er</sup> avril 2022.

Et il ne s'agit nullement d'une plaisanterie. Le président candidat Emmanuel Macron a déclaré en lançant sa campagne vouloir mener une grande réforme du lycée professionnel, en rapprochant établissements et entreprises et en rémunérant les lycéens durant leurs périodes de stage. Valérie Pécresse (Les Républicains) entend quant à elle confier la responsabilité de l'orientation, de l'apprentissage et de la voie professionnelle aux régions, tandis que Yannick Jadot (Les Verts) et Jean-Luc Mélenchon (La France Insoumise) soulignent l'importance de ces filières pour former les spécialistes dont la transition écologique a besoin.

Ce n'est cependant pas la première fois que le lycée professionnel et la question de l'apprentissage sont l'objet d'une vive attention des candidats à la présidentielle. Cela avait déjà été le cas lors du grand débat télévisé sur TF1 le 20 mars 2017, comme l'avait retenu le site d'information spécialisé sur l'éducation VousNousIls. (...)

Mais pour mieux les saisir et comprendre les enjeux des tentatives d'inflexion importantes qui sont en débat, il convient de **prendre la mesure de la singularité de la France en la matière, une singularité qui vient de loin.**

Selon les historiens de l'enseignement professionnel Guy Brucy et Vincent Troger, la scolarisation de formations professionnelles est spécifique au système éducatif français, comme ils l'expliquaient dans la *Revue française de pédagogie*. (...)



#### **Article 4 : Menacés, les enseignants d'un collège de Cergy alertent : "on est en train de se faire broyer", 14/04/22**

Le personnel du collège Gérard-Philippe à Cergy (Val-d'Oise) est en grève ce jeudi 14 avril, après une **recrudescence de violences ces dernières semaines**. « L'absence de sanctions et de suivi rend la situation invivable », s'insurgent-ils.

« On a dépassé un seuil impensable. On se sent comme des moins que rien. J'ai fait plein de boulots... j'ai travaillé à l'usine. Jamais on ne m'a manqué autant de respect », s'insurge Célia. Cette surveillante au collège Gérard-Philippe à Cergy (Val d'Oise) fait grève ce jeudi 14 avril, comme une partie de ses collègues et des enseignants de cet établissement, situé entre les deux quartiers prioritaires de la ville.

**Un mouvement social indépendant du contexte électoral d'entre deux tours**, insiste le personnel de ce collège en REP (réseau d'éducation prioritaire), qui accueille 630 élèves, selon les chiffres du rectorat. « Tous les jours, les surveillants se prennent des "nique ta mère" et il n'y a aucune réaction de la part de notre hiérarchie. (...)

♦ **À lire aussi :** *Le Parisien*, « St-Denis : une enseignante de collège agressée par un élève en plein cours », 18/04/22

## **76actu**

#### **Article 5 : Rouen. Des centaines d'aspirants profs attendent depuis six mois qu'on paye leur stage, 15/04/22**

Des étudiants de l'Inspé Rouen réclament à l'Académie de Normandie le versement de six mois de gratifications liées à leurs stages. L'équivalent de 700 euros par étudiant.

Ils se sentent « trahis » par l'**Académie de Normandie**. De nombreux étudiants inscrits à l'**Institut national supérieur du professorat et de l'éducation (Inspé) de Rouen** – école qui forme les futurs enseignants en maternelle, élémentaire, collège et lycée – **attendent depuis six mois le versement des gratifications liées à leurs stages** en établissement scolaire. (...)

D'après les chiffres communiqués à 76actu par le rectorat, l'Académie de Normandie compte **500 étudiants stagiaires en deuxième année de master Meef et 650 en première année**, répartis entre les Inspé de Rouen et de Caen. « Les stages constituent une étape fondamentale dans la formation des futurs enseignants, souligne l'Inspé de Rouen sur son site. Ils sont conçus pour permettre une mise en situation professionnelle progressive. »

**Depuis la rentrée 2021, une réforme a étendu aux étudiants stagiaires de première année de master la gratification déjà prévue pour ceux de deuxième année.** Mais Jean n'en a toujours pas vu la couleur : « Trois mois après avoir rempli nos dossiers de gratification, l'académie ne cesse de repousser les échéances mois après mois, trimestre après trimestre. » (...)

Du côté du rectorat, on fait savoir que « l'Académie de Normandie a déjà versé 300 000 euros de gratifications ». Sans toutefois préciser la ventilation entre la première année de master, nouvellement concernée par ces gratifications, et la deuxième année, où elles étaient déjà en place.

Ces 300 000 euros représentent « un quart du total des gratifications » dues au titre de l'année universitaire 2021-2022. « Le reste sera versé quand tous les dossiers auront été constitués et traités », ajoute le rectorat. (...)

**LE FIGARO****Article 6 : En Guadeloupe, une jeunesse sans avenir, 17/04/22**

À Pointe-à-Pitre. Dans une île où le décrochage scolaire, l'illettrisme et le chômage des jeunes sont légion, tout reste à faire pour offrir un avenir à la jeunesse de Guadeloupe. Les jeunes gens quittent l'île et, malgré des politiques de rattrapage, ont du mal à revenir «au peyi».

Sur un sentier forestier de la forêt tropicale de Guadeloupe, des minipelleuses sont en chantier depuis plusieurs jours pour l'entretien des fossés. Ce sont les jeunes du régiment du service militaire adapté (RSMA) qui officient ici, dans un chantier grandeur nature avec l'Office national des forêts. (...) **chaque année, 600 à 800 jeunes passent par le RSMA, un des nombreux organismes qui œuvrent à l'insertion de la jeunesse**, dont une grosse partie est livrée au décrochage scolaire, à l'illettrisme et, souvent, au chômage, qui selon l'Insee concerne un jeune sur trois. Lorsque les violences urbaines ont éclaté en Guadeloupe en novembre, c'est tout un pan de la jeunesse de l'île qui a été mis en lumière. Des jeunes mécontents, sans avenir, dont les «grands frères» s'étaient fait les porte-parole. Certains sont désormais accusés d'avoir orchestré ces violences, mais dans leur entourage, on rappelle leur rôle auprès de la jeunesse : «Ils œuvrent pour que les petits frères ne tombent pas dans les travers de la rue, ils tiennent la jeunesse. » Celle qui est restée sur l'île, après l'école souvent quittée trop tôt. **Quant à l'école régionale de la deuxième chance, qui aide les 16-25 ans à s'insérer professionnellement, elle est moribonde :** «D'un gros millier de stagiaires il y a cinq ans, ils ne sont plus que 100 en ce moment, et encore, ils ne sont même pas payés depuis février», soupire une source interne.

**Le Monde****Article 7 : « Abandonner ce qu'on a été comme élève » : récits de deux générations » d'enseignants, 14/04/22**

Comment se construit un enseignant, dans sa subjectivité et dans son rapport à l'institution qu'il sert ? La question, dont les ramifications sont innombrables, peut se diviser en deux branches : par quel cheminement est-il devenu enseignant, et comment s'est constituée, parmi diverses options ou points de chute possibles, sa façon personnelle d'exercer son métier ? Cet ouvrage original, fruit d'un travail au long cours, analyse avec une grande finesse les « *paroles croisées de deux générations* », comme l'indique le sous-titre. Au total, une vingtaine de professionnels, tous du secondaire, ont exposé leur parcours : les premiers, nés entre 1945 et 1953, donc aujourd'hui à la retraite (mais leurs propos datent de 2005), les autres, nés entre 1971 et 1983 et dont les témoignages ont été recueillis en 2019.

**Le café pédagogique****Article 8 : FO : Pas de consigne de vote, 15/04/22**

"Attachée à l'indépendance syndicale, la **FNEC FP-FO**, avec sa Confédération, ne donnera aucune consigne de vote à l'occasion du 2ème tour des élections présidentielles, comme au 1er tour", écrit FO Education. "Alors que le Président-candidat Macron en appelle à un « grand mouvement d'unité nationale », la FNEC FP-FO rappelle qu'elle ne s'engagera dans aucune politique d'accompagnement ou « d'union sacrée » avec le prochain gouvernement". (...)

**acteurspublics**  
www.acteurspublics.com**Article 9 : Rémunérations et organisation des catégories A, B, C : Macron veut ouvrir un gros chantier, 15/04/22**

Big bang en vue pour les carrières et les rémunérations dans la fonction publique ? Lors de la présentation de son programme mi-mars déjà, Emmanuel Macron avait dit son intention de "*rebattre les cartes de l'organisation de la rémunération*" en cas de réélection. Il revient aujourd'hui à la charge,

en plein entre-deux tours de l'élection présidentielle, en confirmant sa volonté d'ouvrir un vaste chantier en la matière. Un chantier tout aussi sensible que le chantier statutaire mené durant ce quinquennat et qui a abouti à la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 venue notamment développer les possibilités de recours aux contractuels. (...)

**"On veut faire une réforme complète des grilles et de l'organisation" de la fonction publique, a affirmé le président-candidat au micro de France info ce vendredi 15 avril. "Le système en catégories C, B et A a beaucoup de rigidités, on le voit bien, il est un peu à bout de souffle", a-t-il argumenté.** Un entretien au cours duquel il a aussi confirmé le relèvement à venir du minimum de traitement -pour tenir compte de l'inflation et de la hausse du SMIC - ainsi que sa promesse de dégel de la valeur du point d'indice sans aucune précision néanmoins sur le montant de cette revalorisation générale.

Cette réforme, a ajouté le président sortant, *"doit être concertée et négociée"*. E. Macron **souhaite malgré tout aller très vite sur le sujet, à savoir "à l'été"** si bien sûr il est reconduit à l'Élysée. Dans ce cas, un *"point"* serait fait sur ce dossier *"avant l'été"* avant que ne suive la *"réforme ensuite après concertation"*, précise-t-on dans l'entourage d'Amélie de Montchalin, ministre de la Transformation et de la Fonction publiques et soutien du président-candidat. Cette négociation sera engagée *"dès que nous le pourrons et dès que nous aurons le mandat des Français"*, avait déjà avancé la ministre après la remise, mi-mars, des travaux de la Conférence sur les perspectives salariales dans la fonction publique. (...)

### [Article 10 : La santé mentale, un dossier brûlant pour la fonction publique, 15/04/22](#)

La circulaire du 23 février 2022 relative "aux actions de sensibilisation et de formation au secourisme en santé mentale dans la fonction publique" est porteuse d'espoir. Formation des managers, déstigmatisation des maladies mentales et prises en charge en amont seront les clés de succès du dispositif. (...)

### **Paru au B.O. n°15 du 14 avril 2022**

### [Note de service du 7-4-2022, Affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours du second degré - Rentrée de septembre 2022](#)

La présente note de service définit les règles et les procédures de nomination et d'affectation en qualité de **fonctionnaire stagiaire** des lauréats des concours de recrutement des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des PEPS, des PLP, des CPE et des PsyEN.

Elle vise à expliciter aux lauréats qui seront nommés fonctionnaires stagiaires au 1er septembre 2022, les conditions dans lesquelles leur affectation en académie est déterminée.

**Les dispositions de la présente note s'adressent aux lauréats de la session 2022 des concours suivants :** agrégation externe, externe spéciale, interne ; Capes ainsi que Capet, externes, internes et troisièmes concours ; Capeps, externe et interne ; CAPLP, externe, interne et troisième concours ; certificat d'aptitude aux fonctions de CPE, externe et interne ; concours externe et interne de recrutement des psychologues de l'EN (PsyEN).

**Elles s'adressent également aux lauréats d'une session antérieure de ces concours ayant bénéficié d'un report de stage durant l'année scolaire 2021-2022.**

Les dispositions de la présente note ne s'appliquent pas aux lauréats des concours de recrutement de professeurs certifiés avec affectation locale dans les académies de Guyane et de Mayotte régis par le décret n° 2021-93 du 30 janvier 2021 et le décret n° 2021-110 du 3 février 2021.

**Les lauréats de ces concours sont nommés fonctionnaires stagiaires dans l'académie de Guyane ou de Mayotte. Les fonctionnaires stagiaires qui ont été titularisés restent affectés au sein de ces mêmes académies.**

L'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire est la première étape du parcours professionnel des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'EN. Elle comprend deux phases successives :

- la première, conduite au niveau ministériel (DGRH), est interacadémique et consiste à désigner les intéressés dans une académie. Les règles et procédures d'affectation font l'objet de la présente note de service ;
- la seconde, intra-académique et consistant à affecter les fonctionnaires stagiaires sur un poste, est de la compétence des recteurs et vice-recteurs. Des notes de service académiques ainsi que des dispositifs d'accueil sur les sites internet des académies détailleront, à l'attention des lauréats, les modalités d'affectation au sein des établissements.

**Les lauréats des concours seront nommés stagiaires le 1er septembre 2022.** Si une période d'accueil est organisée en amont de cette date, dans l'hypothèse d'un accident subi par un lauréat de concours, la responsabilité de l'État sera engagée, le cas échéant, sur le fondement d'une faute imputable à un agent public ou bien d'une faute dans l'organisation du service. Un droit à réparation sera reconnu à un lauréat de concours victime d'un tel accident, au motif qu'il peut être regardé comme un collaborateur occasionnel du service public. Les lauréats des concours ayant la qualité d'étudiant bénéficient en outre de la législation sur les accidents de travail. (...)

### **Paru au J.O. n°0087 du 13 avril 2022**

#### **[Décret n° 2022-528 du 12 avril 2022 relatif à la contribution annuelle de France compétences au centre national de la fonction publique territoriale pour les frais de formation des apprentis](#)**

Publics concernés : régions, France compétences, centres de formation d'apprentis, centre national de la fonction publique territoriale.

Objet : modalités relatives à la contribution annuelle de France compétences au centre national de la fonction publique territoriale pour les frais de formation des apprentis.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

Notice : le texte tire les conséquences des modifications apportées par l'article 122 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, qui prévoit que France compétences participe au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités et leurs établissements est assuré par le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), en adaptant les règles financières et comptables de France compétences. Il complète en conséquence la liste des affectataires du produit des contributions des employeurs de France compétences, afin d'en permettre le versement au CNFPT, et il crée une sous-section financière dédiée à ce versement au sein du budget de France compétences. (...)

### **Paru au J.O. n°0088 du 14 avril 2022**

#### **[Décret n° 2022-540 du 12 avril 2022 relatif au comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement](#)**

Publics concernés : membres des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC).

Objet : mise en œuvre de l'élargissement de la compétence des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté aux problématiques environnementales.

Entrée en vigueur : les dispositions du décret entrent en vigueur à compter du prochain renouvellement des conseils d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Notice : le décret modifie la partie réglementaire du code de l'éducation afin, tout d'abord, de prendre en compte la transformation du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté en comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement en raison de l'élargissement de sa compétence aux problématiques environnementales. Le décret modernise ensuite le fonctionnement de cette instance. (...)